



Numéro de l'acte	2015-30-RHES
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	5.2.2

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2015

QUESTION N°2015-30

ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE : Adhésion de la commune de Racquinghem au périmètre communautaire de la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer

RAPPORTEUR : Madame Caroline SAUDEMONT

Par délibération en date du 1^{er} décembre 2014, la commune de Racquinghem sollicite son retrait de la Communauté de Communes du Pays d'Aire sur la Lys et souhaite adhérer à la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer.

Cette commune qui s'inscrit dans la continuité du périmètre de la CASO, située en proximité de Wardrecques, représente une population de 2329 habitants. L'Etablissement Public de Coopération Intercommunale passerait ainsi à une population de 72 982 habitants.

Compte-tenu de la proximité de Racquinghem, de la population qui s'inscrit dans le bassin de vie de l'agglomération, il est proposé d'accepter l'adhésion de la commune de Racquinghem dans le périmètre de la CASO.

Conformément au CGCT, les communes membres de la CASO doivent se prononcer sur cette décision. L'absence de délibération d'une commune membre dans un délai de trois mois suivant la notification de la délibération de l'organe délibérant de la CASO vaudra avis favorable.

Le Conseil Communautaire, à la majorité absolue des suffrages, a décidé de se prononcer favorablement pour l'adhésion de la commune de Racquinghem au périmètre de la CASO.

Le Conseil municipal décide de se prononcer favorablement sur l'adhésion de la commune de Racquinghem dans le périmètre de la CASO.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,
Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 14 avril 2015
Le Maire,

Caroline SAUDEMONT